

2018_CT2_287

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGEY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Agriculture

■ Séance du 21 juin 2018

05_4_04

■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 8.500 € aux trois associations suivantes :

ADEAR 13 - « Développement et promotion des circuits courts en Pays d'Aix »	4.000 €
ADEAR 13 - « Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le Pays d'Aix »	1.000 €
MAISON DE LA TRANSHUMANCE - « Animation du projet La Routo »	1.000 €
PAYSANS CONNECTES - Fonctionnement	2.500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021 -049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 5 juin 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Délibère

Article 1 :

Est attribué aux trois associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 8.500 €.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3D/6312/65748.

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
081	ADEAR 13	Développement et promotion des circuits courts en Pays d'Aix	4 000 €	7 045 €	5 000 €	4 000 €	non
082	ADEAR 13	Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le Pays d'Aix	1 000 €	7 400 €	3 500 €	1 000 €	non
471	MAISON DE LA TRANSHUMANCE	Mise en œuvre et animation du projet « La routo »	1 000 €	15 700 €	2 500 €	1 000 €	non
894	PAYSANS CONNECTES	Fonctionnement	2 500 €	34 650 €	3 000 €	2 500 €	non
					TOTAL	8 500 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_287-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DOSSIER N° 2018-081	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 113904	6 juin 2018	21 juin 2018

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADEAR 13)	
PRÉSIDENT	Jérôme LAPLANE
SIÈGE	ORGON
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Cette association créée en 2000 a pour but l'aide aux initiatives qui ont des répercussions favorables sur l'emploi agricole et rural.</p> <p>Elle opère sur plusieurs champs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement à l'installation des agriculteurs - l'organisation de formations courtes agricoles - l'appui aux initiatives de commercialisation en circuits courts - la promotion de l'agriculture paysanne
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole – Territoire du Pays d'Aix pour le développement et la promotion des circuits courts en Pays d'Aix.</p> <p>Pour ce faire, elle se propose de mettre en œuvre deux actions :</p> <p>Action 1 : Promouvoir le marché paysan de la gavotte aux pennes Mirabeau</p> <p><u>Objectif 1</u> : Pérenniser l'accompagnement de l'ADEAR 13 sur le marché paysan de la Gavotte</p> <p>L'association a en charge en conventionnement avec la mairie des Pennes Mirabeau la gestion et l'animation de ce marché paysan créé en 2004 et qui compte une vingtaine de paysans.</p> <p>La gestion consiste dans le suivi des candidats souhaitant entrer sur le marché paysan, ainsi que la mise en place des visites de ferme, en l'organisation de commissions marchés et de réunions bilans qui permettent de travailler sur des points particuliers du marché et sur des projets collectifs à l'échelle de l'ensemble des marchés paysans du département.</p> <p>L'animation permet tout au long de l'année de promouvoir les produits et les productions présentes sur le marché et des proposer des moments festifs et conviviaux auprès des consommateurs présents hebdomadairement, mais aussi auprès d'un public plus large.</p> <p><u>Objectif 2</u> : Garantir les engagements éthiques des producteurs vis-à-vis de la clientèle à travers des visites d'exploitation.</p> <p>Chaque année, l'association visite des exploitations, afin de s'assurer de la provenance des productions et garantir la transparence de ses pratiques aux consommateurs.</p> <p>Action 2 : Proposer un événement pédagogique pour faire la promotion des circuits courts sur le marché paysan de La Gavotte</p> <p>L'association s'attache à communiquer sur l'importance du développement des circuits courts sur nos territoires. Ainsi, chaque année, elle propose un ou plusieurs temps forts à destination de tous les citoyens, afin de promouvoir le développement durable de l'agriculture sur le territoire du Pays d'Aix.</p> <p>Cette année, elle se propose d'organiser et d'animer en juin sur le marché de La Gavotte une journée grand public de promotion de l'agriculture locale et de rencontres et débats multi-acteurs sur les grands enjeux agricoles. Cette rencontre baptisée « Journée de l'agriculture » sera ponctuée de temps festifs et conviviaux : animations musicales, repas paysan, espace d'expression et de création libre autour des produits de saison (ex : animation d'art plastique pour les enfants), animations pédagogiques pour les grands et les petits autour des produits de saison (ex : démonstration culinaire avec un chef cuisinier)</p>
AUTRES FINANCEURS	CD13 = 250 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	7.045 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	6.967 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	5.000 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	56,78 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	57,41 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_287-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 10

CHARGES		PRODUITS	
	Montant ¹¹		Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	650	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	450		
Achats matières et fournitures	200	074- Subventions d'exploitation ¹²	5250
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) : Bouches du Rhône	250
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	3000
62 - Autres services extérieurs	350	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	5000
Publicité, publication	200	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	150	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	5125	Fonds européens	
Rémunération des personnels	3322	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	1358	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	445	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1795
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES		TOTAL DES PRODUITS	
Charges fixes de fonctionne	920		7045
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	7045	TOTAL DES PRODUITS	7045
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	500
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	500	Dons en nature	
TOTAL	7545	TOTAL	7545

La subvention demandée à la Métropole de 5000 € représente 70 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à CRÉON le 27/07/2017

Cachet de l'association

ADEAR 13
MAISON DES PAYSANS
15000 CRÉON
Tél. : 04 90 55 17 86
Fax : 04 90 55 78 23

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs doivent être précises et complètes et donner lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les numéros de comptes bancaires et les numéros de comptes de chèques postaux.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) sur le montant des contributions volontaires et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat

DOSSIER N° 2018-082	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 113904	6 juin 2018	21 juin 2018

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADEAR 13)	
PRÉSIDENT	Jérôme LAPLANE
SIÈGE	ORGON
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Cette association créée en 2000 a pour but l'aide aux initiatives qui ont des répercussions favorables sur l'emploi agricole et rural.</p> <p>Elle opère sur plusieurs champs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement à l'installation des agriculteurs - l'organisation de formations courtes agricoles - l'appui aux initiatives de commercialisation en circuits courts - la promotion de l'agriculture paysanne
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Outre son action en faveur de la promotion des circuits courts, l'ADEAR 13 a également pour mission de favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire du Pays d'Aix.</p> <p>Pour ce faire, elle se propose de mettre en œuvre les actions suivantes :</p> <p>Action 1 : Organiser des rencontres entre professionnels du monde agricole</p> <p>Reconnue comme professionnel de l'accompagnement à la création d'entreprise agricole dans les Bouches-du-Rhône, l'association, grâce à son réseau de paysans producteurs expérimentés et à son technicien spécialisé, se propose de renforcer ses accompagnements et mettant en place et en animant des espaces d'échanges entre porteurs de projet et agriculteurs installés.</p> <p>Elle constate en effet que pour les personnes accompagnées, l'une des clés de la réussite des projets est leur insertion au sein du réseau professionnel local. Le futur installé peut accéder par ce biais à un système d'échanges et d'entraide auprès des producteurs installés et aguerris.</p> <p>Faisant également le constat d'un déficit d'interconnaissance et d'échanges entre paysans, l'association se propose de mettre en place des lieux de paroles et de temps d'échanges pour rompre leur isolement et résoudre leurs difficultés à exprimer leurs problèmes face à des pairs.</p> <p>L'objectif fixé pour 2018 est de continuer la dynamique engagée par l'organisation d'au moins une rencontre entre professionnels du monde agricole sur le territoire du Pays d'Aix.</p> <p>Action 2 : Accompagner les porteurs de projet par une approche globale de l'installation</p> <p>Le suivi personnalisé des porteurs de projet en agriculture que propose l'association se décline en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une phase d'accueil lors de laquelle il est établi avec la personne reçu un diagnostic de son projet autour d'informations concernant son parcours professionnel, ses compétences, ses expériences, ses motivations, ses besoins de revenus, ses possibilités de financement... - Des rendez-vous d'accompagnement au cours desquels sont travaillés les moyens de production, la stratégie commerciale, une étude prévisionnelle économique sur un minimum de trois ans, le choix de statuts juridiques, fiscaux et sociaux les plus adaptés, la recherche de financements - La concrétisation de l'installation : Aide apportée au porteur de projet pour effectuer les démarches administratives d'installation (CFE, MSA, services vétérinaires, demande d'autorisation d'exploiter...) - Un suivi post-installation : Accompagnement des producteurs installés sur des questions précises qu'ils peuvent se poser (diversification de l'activité, changement de méthode de commercialisation ou de méthode culturale, changement de statut juridique ou social...)
AUTRES FINANCEURS	CD13 = 2.330 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	7.400 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	7.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	3.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	3.500 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	13,51 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	13,33 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_287-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 10

CHARGES		PRODUITS	
	Montant ¹¹		Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1401
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		074- Subventions d'exploitation ¹²	5830
Autres fournitures		État - préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) : Bouches du Rhône	2330
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	3500
62 - Autres services extérieurs	250	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	3500
Publicité, publication		- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	250	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler)	
64 - Charges de personnel	6076	Fonds européens	
Rémunération des personnels	3936	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	1610	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	530	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	175
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	175
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne	1074		
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	7400	TOTAL DES PRODUITS	7400
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	500
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	500	Dons en nature	
TOTAL	7900	TOTAL	7900

La subvention demandée à la Métropole de 3500 € représente 47 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à ORGON le 27/09/2017

Cachet de l'association
ADEAR 13
MAISON DES PAYSANS
 Association du Colonel Reyraud
 15000 ORGON
 Tel : 04 90 55 17 86
 Fax : 04 90 55 78 23

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs doivent être complétées et accompagnées de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services publics sollicités et le lieu de justification.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans le rapport de gestion sur la possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

DOSSIER N° 2018-471	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 09113	6 juin 2018	21 juin 2018

MAISON DE LA TRANSHUMANCE	
PRÉSIDENT	Monsieur René TRAMIER
SIÈGE	SALON-DE-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1997 a pour but la valorisation des aspects économiques, culturels et environnementaux des métiers d'éleveurs et de bergers transhumants.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La Maison de la Transhumance assure depuis l'automne 2013 la continuité pour la partie française de la mise en œuvre et de l'animation du projet « LA ROUTO - sur les pas de la transhumance » qui vise à mettre en place un itinéraire transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance, reliant la plaine de la Crau à la vallée de la Stura (Piémont). Véritable outil de développement des territoires, il associera l'ensemble des filières agricole, gastronomique, touristique, artisanale, environnementale et patrimoniale autour d'une thématique fortement identitaire des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Piémont.</p> <p>En 2018, le programme d'actions menées sur le territoire du Pays d'Aix se déclinera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation de l'itinéraire de randonnée pédestre La Routo sur les communes d'Eguilles, Aix-en-Provence, Saint Marc Jaumegarde, Vauvenargues en vue de déposer à l'automne 2018 le dossier final d'homologation de l'itinéraire en GR auprès des Comités départementaux, régionaux et nationaux de la Fédération Française de Randonnée. Intégration au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée relevant de la compétence du CD13. Organisation de rencontres pour présenter le tracé prévisionnel de l'itinéraire dans les communes concernées. Recherche des financements pour le balisage (signalétique directionnelle, marques rouges et blanches) ➤ Recherches préparatoires aux éléments de communication (guide de randonnée, site web, applications mobiles...) de l'itinéraire La Routo ➤ Mise en réseau et qualification des lieux d'hébergement, notamment dans le cadre du sentier de Grande Randonnée La Routo ➤ Mise en place de la charte gastronomique La Routo dans les lieux de restauration. Mise en place de la charte éthique et de la plaque en émail La Routo, signalant l'engagement de l'établissement dans le réseau. Animation dans les lieux de restauration déjà engagés (conférences, soirées gastronomiques...) ➤ Mise en réseau des lieux culturels situés à proximité de l'itinéraire (Parlement de Provence, Musée Granet, Maison de la Sainte-Victoire) ➤ Mise en place des produits artisanaux liés au métier de berger (sonnailles, couteaux, bâtons, biasse) dans les boutiques et offices de tourisme
AUTRES FINANCEURS	TERRITOIRE SALONNAIS = 5.000 € ACCM = 2.500 € VALLEE DES BAUX = 2.500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	15.700 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	3.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	2.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	2.500 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	6,37%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	28,57 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_287-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Maison de la Transhumance
Mise en œuvre et animation du projet "La Roulo" sur la métropole Aix-Marseille-Provence territoire aixois.

Budget Prévisionnel année 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	200,00 €
Fournitures et achats divers			
Etude et prestations de service			
Services extérieurs	1 100,00 €	Subventions	
Assurances	100,00 €		
Documentation/Livres		Métropole Aix Marseille Provence	7 500,00 €
Location Immobilière	1 000,00 €	Territoire Aix en Provence	2 500,00 €
		Territoire Salonais	5 000,00 €
Autres services extérieurs	3 500,00 €	ACCM	2 500,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Vallée des Baux	2 500,00 €
Services bancaires			
Missions, réceptions et déplacements	3 500,00 €	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
Frais postaux, téléphone			
Cotisations professionnelles			
Charges de personnel	8 000,00 €		
Salaires et charges	8 000,00 €		
Charges fixes de fonctionnement	3 100,00 €		
TOTAL	15 700,00 €	TOTAL	15 700,00 €

Fait à Salon le 27/9/2017
 Le Président René TRAMIER

Le Trésorier Louis ESCOFFIER




Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_287-
 DE
 Date de télétransmission : 02/07/2018
 Date de réception préfecture : 02/07/2018

DOSSIER N° 2018-894	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 125267	6 juin 2018	21 juin 2018

PAYSANS CONNECTES	
PRÉSIDENT	Monsieur Jean-Pierre GROSSO
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 2016, cette association a pour but : - la promotion des produits agricoles et artisanaux locaux - l'assistance aux membres pour faciliter le développement de leur activité et favoriser la diffusion de leur production locale
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association Paysans Connectés regroupe des agriculteurs en bio, ainsi qu'en agriculture raisonnée qui ont eu l'astucieuse idée de mettre en place un drive fermier à l'attention des consommateurs friands de produits de qualité.</p> <p>Ce drive fermier a vu le jour en décembre 2016 à Venelles dans les locaux prêtés par le Cellier des Quatre tours à Venelles pour le stockage et la distribution de leurs produits. Cependant, malgré plusieurs actions de communication, il s'avère que les ventes du drive fermier n'atteignaient pas le niveau escompté.</p> <p>Les agriculteurs ont donc décidé d'ouvrir un nouveau point de retrait à la Maison des Agriculteurs d'Aix-en-Provence, opérationnel depuis septembre 2017.</p> <p>A ce jour, l'association se trouve confrontée à trois enjeux pour cette fin d'année 2018 :</p> <p>1) Un problème de stockage froid, qui risque d'apparaître avec l'augmentation du nombre de commandes et qui va nécessiter l'achat d'un frigo supplémentaire, de glacières professionnelles et de caquettes pliables.</p> <p>2) Malgré la réponse favorable d'une clientèle locale, un fort besoin de communication se fait sentir pour toucher un public plus large sur la ville d'Aix, d'où la nécessité d'acheter des espaces publicitaires au sein de divers relais d'opinion pour étendre sensiblement la visibilité de ce drive fermier.</p> <p>3) D'ici la fin de l'année, l'association projette d'ouvrir un ou plusieurs points de distribution sur le territoire de la Métropole. Un camion frigo en location ou achat sera nécessaire pour mener à bien ce projet.</p> <p>Tels sont les projets justifiant la présente demande de subvention auprès du territoire du Pays d'Aix.</p>
AUTRES FINANCEURS	NEANT

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	34.650 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	20.300 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	3.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	3.000 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	2.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	2.500 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	7,22 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	12,32%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_287-
DE
Date de télérmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

2-2 Budget prévisionnel général de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant ⁷	PRODUITS	Montant ⁷
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	28750
Prestations de services	1455		
Achats matières et fournitures	25000	074- Subventions d'exploitation ⁸	
Autres fournitures	3500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations	1000	Région(s) :	
Entretien et réparation	300		
Assurance	120	Département(s)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1500	- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication	1000	- Territoire du Pays d'Aix	3000
Déplacements, missions	400	Détail par service	
Services bancaires, autres	375	- Territoire du Pays Salonais	
		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martiques	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations,		Communes :	
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou leqs	900
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	2000
TOTAL DES CHARGES	34650	TOTAL DES PRODUITS	34650
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁹			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Signature du Président



Fait à

Le

Cachet de l'association

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_287-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018